



**CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA**

B.P. 1800 Kinshasa-Gombe  
Tél. : +243 89 827 65 21 ; 243.81 525 76 34  
+243 81 500 27 96

République Démocratique du Congo  
E-mail : caritaskinshasa@caritasdevkins.org  
caritaskinshasa@gmail.com



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

ACQUISITION DES 50 KITS APICOLES POUR APPUI  
A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APICULTURE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME COHERENCE  
A NDJILI BRASSERIE DANS LA COMMUNE RURALE  
DE NSELE/VILLE PROVINCE DE KINSHASA

Référence de publication :

**N°01/CDKINS/DIR/09/10/2023**

Délivré par : CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA

Auteur : Godefroid KUNZI PHUMU

Date de publication : *Mercredi 09/10/2023*



**SOMMAIRE**

**INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES** ..... 3

1 **OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES** ..... 3

2 **CALÉNDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER** ..... 3

3 **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES** ..... 3

    3.1 Candidature du fournisseur ..... 4

    3.2 Proposition d'appel d'offres ..... 5

        3.2.1 Devise ..... 5

        3.2.2 Validité des soumissions ..... 5

        3.2.3 Présentation de la soumission ..... 5

        3.2.4 Conformité ..... 5

        3.2.5 Proposition de prix ..... 5

4 **CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES** ..... 6

    4.1 Questions / Demande de clarifications ..... 6

    4.2 Modification ou retrait des soumissions ..... 6

    4.3 Coûts de préparation des soumissions ..... 6

    4.4 Retard de proposition ..... 6

    4.5 Conditions d'admission ..... 6

    4.6 Droit de refuser toutes les soumissions ..... 6

    4.7 Possibilité d'accepter une partie de soumission ..... 6

    4.8 Confidentialité ..... 6

    4.9 Procédure d'appel d'offres ..... 6

    4.10 Notification de l'attribution et signature du contrat ..... 7

    4.11 Propriété des soumissions ..... 7

    4.12 Type de contrat ..... 7

    4.13 Annulation de la procédure d'appel d'offres ..... 7

**ANNEXES** ..... 9

**ANNEXE A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES** ..... 10

**ANNEXE B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE** ..... 12

**ANNEXE C : PROPOSITION DE PRIX** ..... 13

# INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

## 1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'OBJET DU PRÉSENT APPEL D'OFFRES EST D'OBTENIR DES OFFRES COMPÉTITIVES POUR ACQUISITION DES 50 KITS APICOLES DANS LE CADRE DDE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME COHERENCE A NDJILI BRASSERIE DANS LA COMMUNE RURALE DE NSELE/VILLE PROVINCE DE KINSHASA

## 2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE	HEURE(Ville)
Date de publication	09/10/2023	10 heures 00
Date limite de demande de clarification	Du 12 au 20 Octobre 2023	De 9 heures à 16heures 00
Date limite d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	23/10/2023	De 9 heures à 15heures 00
Date de dépouillement et sélection du fournisseur	25/10/2023	10 heures 30

## 3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Après qu'il est présenté sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres.

La présentation d'une soumission ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

1. L'analyse de la candidature du fournisseur
2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur ».
- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions de soumission du fournisseur ».

En plus de cela, les fournisseurs sont tenus de fournir :

- 1 copie électronique de toutes les pièces demandées (sur clé USB ou DVD).

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**CDKins - Dossier d'appel d'offres : N°01/CDKINS/DIR/09/010/2023/ ACQUISITION DES 50 KITS APICOLES POUR APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APICULTURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME COHERENCE A NDJILI BRASSERIE DANS LA COMMUNE RURALE DE NSELE/VILLE PROVINCE DE KINSHASA**

**Ne pas ouvrir avant le 23/10/2023**

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en Français

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps au plus tard à la date limite et unique de réception des candidatures sous pli fermé et scellé, soit le 23/10/2023 de 9 heures 30 à 15heures 00 Kinshasa à :

Nom : Godefroid KUNZI PHUMU

Position : Chargé des Ressources humaines et Logistique

Sise avenue 13eme rue n°79, Quartier Industriel, Commune de Limete, Kin/ RDC

Elles ne porteront rien que la mention suivante :



<< CD.Kins

**Appel d'offres pour l'acquisition des 50 kits apicoles pour appui à la mise en œuvre de l'apiculture dans le cadre du programme COHERence à Ndjili brasserie dans la commune rurale de Nsele/ville province de kinshasa >>.**

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences de la CDKins. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

### 3.1 Candidature du fournisseur

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

**« Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres de la CDKins :  
N°01/CDKINS/DIR/09/10/2023/ ACQUISITION DES 50 KITS APICOLES  
POUR APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APICULTURE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME COHERENCE A NDJILI BRASSERIE  
DANS LA COMMUNE RURALE DE NSELE/VILLE PROVINCE DE KINSHASA**

Elle contient :

- ANNEXE B - Déclaration du soumissionnaire

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

#### Critères de sélection pour la conformité administrative :

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire peut également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- L'autorisation ou l'agrément pour la vente des matériels et équipements pour la construction, quincaillerie et divers ;
- L'Existence légale de l'Entreprise respectivement le N° de Registre de Commerce et du Crédit Mobilier [R.C.C.M.] et l'Identification Nationale, etc. ;
- L'Existence physique de l'Entreprise (adresse physique, adresse mail, numéro de contact ou Fax) ;
- Paiement des taxes et impôts fiscaux (Attestations fiscales délivrées par la DGI, numéro impôt, ...) ;
- Les données sur le volume d'activité et la capacité de répondre aux exigences en matière de produit/service (réputation et pratiques commerciales).
- Nom et CV, ou résumé des antécédents professionnels, du personnel clé destiné à être impliqués dans la mise en œuvre du contrat
- Calendrier détaillé de la livraison des Kits apicoles.

- Trois références de clients satisfaits pour lesquels le même type de services a été fourni. CDKins se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire.

### **3.2 Proposition d'appel d'offres**

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et économique en Français en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par CD.Kins. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

**« Proposition de soumission à l'appel d'offres N°01/CDKINS/DIR/09/10/2023 »**

Qui contient :

- La liste des matériels et équipements
- La proposition de prix.

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

#### **3.2.1 Devise**

Tous les prix doivent être libellés en Dollars américains et s'entendent hors taxes. Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable suite à l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre CD.Kins et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour arriver à un montant Dollars américains, il convient également de le préciser.

#### **3.2.2 Validité des soumissions**

Les soumissions doivent rester valables pendant une période d'une semaine après la date limite pour la réception des soumissions.

#### **3.2.3 Présentation de la soumission**

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour tout ou partie des produits exigés en fonction de leurs capacités à fournir.

Les prix et les délais de livraison visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE C - Proposition de prix.

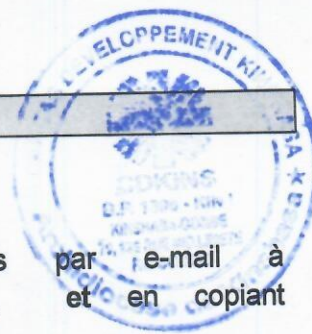
#### **3.2.4 Conformité**

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE A - Spécifications techniques.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés au paragraphe 4.12 de la procédure d'appel d'offres.

#### **3.2.5 Proposition de prix**

- La ventilation claire des coûts liés aux produits demandés, et
- Les services complémentaires que le fournisseur serait disposé à fournir à CD.KINS à titre gratuit.



**4.1 Questions / Demande de clarifications**  
Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à [caritaskinshasa@caritasdevkins.org](mailto:caritaskinshasa@caritasdevkins.org) / [caritaskinshasa@gmail.com](mailto:caritaskinshasa@gmail.com) et en copiant [patkayembe1@gmail.com](mailto:patkayembe1@gmail.com) du 12 au 20 Octobre 2023.

**4.2 Modification ou retrait des soumissions**  
Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2. Aucune soumission ne peut être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

**4.3 Coûts de préparation des soumissions**  
Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

**4.4 Retard de proposition**  
Les soumissions doivent être reçues au plus tard le 23/10/2023 de 9 heures à 15 heures 00, heures de Kinshasa. Pas avant pas Après. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis de la CD.Kins, il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

**4.5 Conditions d'admission**  
La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales.

**4.6 Droit de refuser toutes les soumissions**  
CD.Kins n'est tenu sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

**4.7 Possibilité d'accepter une partie de soumission**  
À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, CD.Kins se réserve le droit d'attribuer des lots séparément ou selon toute combinaison.

**4.8 Confidentialité**  
Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par CD.Kins.

**4.9 Procédure d'appel d'offres**  
CD.Kins se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant présenté la soumission la moins disant parmi celles jugées conformes sur le plan technique et administratif.

Le soumissionnaire devra proposer la liste des matériels-équipements et le coût y relatif. La devise de la proposition est le dollar américain.

Le devis financier doit être cacheté et présente dans un format simple pour le jury.

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux

soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer CD.Kins dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

Le soumissionnaire qui aura la "note cumulative finale la plus élevée" sera retenu :

Droit de CD.Kins "Client" d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres.

CD.Kins, se réserve le droit de ne pas donner suite un à l'appel d'offres. Dans ce cas, elle ne sera pas redevable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation des propositions.

#### **4.10 Notification de l'attribution et signature du contrat**

L'adjudicataire sera informé par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). CD.Kins se mettra d'accord avec le soumissionnaire sélectionné sur la version définitive du contrat. Il enverra à l'adjudicataire les pièces signées en deux exemplaires originaux.

L'adjudicataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrable suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de 3 jours ouvrables, CD.Kins peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.

#### **4.11 Propriété des soumissions**

CD.Kins conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission.

CD.Kins garantit que les soumissions resteront confidentielles.

#### **4.12 Type de contrat**

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et CD ;Kins est conforme aux contrats standards de la CD ;Kins.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles de la CD.Kins. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

#### **4.13 Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, CD.Kins se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.

4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition de la CD.Kins.
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

CD.Kins ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si CD.Kins a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

***Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter CD.Kins au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant de la CD.Kins, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes de la CD ;Kins.***



---

**ANNEXES**

---



Annexe A : Spécifications techniques

Annexe B : Déclaration du soumissionnaire

Annexe C : Proposition de prix

## Annexe A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



### I. Contexte

La Caritas Développement Kinshasa, CDKINS en sigle, souhaite accompagner les bénéficiaires ciblés dans la commune urbano-rurale de la N'Sélé plus précisément aux quartiers Dingi-Dingi et Matadi Mando, communément appelé Ndjili Brasserie, à travers l'apiculture écoresponsable pour la sauvegarde de l'environnement et l'accès aux revenus des populations. En effet, c'est dans le cadre de la mise en œuvre du Programme quinquennal (2022-2026), dénommé "COHErence", exécuté en partenariat avec Caritas International Belgique avec le soutien financier du Royaume de Belgique grâce au financement de la Direction Générale de Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD).

L'objectif général dudit Programme est de contribuer à "améliorer la résilience aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, des communautés rurales et périurbaines de Matadi et Kinshasa, afin de permettre aux plus vulnérables, particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap, d'aspirer au bien-être et de saisir les opportunités pour réaliser leurs aspirations".

La mise en œuvre du Programme COHErence s'articule autour de 4 résultats escomptés, qui sont résumés comme suit :

Résultat 1 - Droits et cohésion sociale

Résultat 2 - Entrepreneuriat-Emplois-Revenus

Résultat 3 - Prévention et réponse aux menaces de changement climatique (déforestation et dégradation des sols)

Résultat 4 - Partenariat stratégique & Synergie

En effet, l'impact de la destruction de l'environnement reste très remarquable sur l'étendue de la zone d'intervention du programme COHErence. Cela s'observe depuis un certain temps à travers le tarissement des certaines sources d'eau potable, la faible couverture végétale des sols, le faible rendement des cultures et par conséquent leur faible productivité, dû à la dégradation des sols. En outre, la coupe d'arbre observée aux alentours de certains villages, des cases d'habitation, de certaines infrastructures communautaires, pour raison de fabrication de charbons des bois, communément appelés "Makala", occasionne d'importants dégâts lors de la survenance des vents violents. D'où l'importance de la mobilisation communautaire sur les stratégies de préservation de l'environnement.

C'est dans cette optique que le Programme, ensemble avec les communautés ciblées, prévoit en termes des pistes de solution, le développement des activités apicoles non seulement comme source secondaire de revenus pour les membres des associations retenues, mais également comme action de protection et de préservation de l'environnement, en plus de la sensibilisation des communautés afin que ces dernières développent des aptitudes et mécanismes collectifs et individuels de prévoyance et de réponse aux menaces d'exploitation illicite d'arbres et de destruction de l'environnement.

Par ailleurs, la pratique de l'apiculture retenue par le programme et les communautés, requière non seulement la connaissance parfaite de l'itinéraire technique, un accompagnement adéquat à la mise en place des opérations mais aussi les matériels et équipements nécessaires pour la bonne mise en œuvre de cette activité. C'est pourquoi pour y parvenir avec plus d'efficacité, la constitution des Kits apicoles pour 50 bénéficiaires est envisagée en vue de leur permettre d'avoir les ressources nécessaires au lancement, à la conduite et la gestion rentable de l'apiculture.

### II. Responsabilités de CD. Kins "Client"

Il est chargé de :

- Évaluer les propositions de constitution des Kits apicoles adaptées au contexte local;

- Indiquer au fournisseur le site ciblé pour la livraison des Kits apicoles;
- Valider la liste des matériels et équipements apicoles proposée;
- Participer à la réception des Kits apicoles



### III. Responsabilités de l'entreprise "Fournisseur"

L'entreprise/fournisseur a la charge de réaliser et de fournir des Kits apicoles adaptés (liste des matériels et équipements de qualité). Il a la charge :

- La fourniture et le transport des équipements et matériels apicoles au lieu qui lui sera indiqué par la CDKins ;
- La présentation des factures répondant aux exigences du bailleur ;
- Lister les matériels et équipements nécessaires à la bonne conduite apicole en tenant compte du contexte de la zone
- Faire des propositions des coûts (prix) sur les équipements et matériels apicoles;
- Evaluer les matériels apicoles déjà disponibles pour proposer des matériels à compléter en vue de mieux réaliser la conduite apicole.

### IV. Qualifications requises

- Expérience avérée /prouvée dans la constitution des Kits apicoles dans la Ville Province de Kinshasa.
- Connaissances suffisantes du contexte de Ndjili Brasserie la commune rurale de N'Sélé/Ville Province Kinshasa: climat, géologie/hydrogéologie des quartiers, cartographies/photographies des milieux;

### V. Autres qualifications/conditions

Disposer d'une connaissance pratique dans le domaine d'Apiculture (avoir une bonne connaissance des matériels et équipements de qualité) et avoir une expérience avérée dans la constitution des Kits apicoles.

## **Annexe B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE**



Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat avec ses annexes, et la politique éthique et environnementale de la CD. Kins. Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation de la CDKins.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par CD.Kins.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Si c'était le cas, nous nous engageons à en avertir immédiatement CD.Kins par écrit.

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts. Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement CD.Kins par écrit.

**Nom et adresse de  
l'entreprise/fournisseur :**

**Nom du représentant de  
l'entreprise/fournisseur :**

**Titre du représentant de  
l'entreprise/fournisseur :**

**Signature et cachet du représentant :**

**Ville, date :**

## Annexe C : PROPOSITION DE PRIX



Le format peut être modifié ou changé en fonction des besoins.

N°	Concept	Commentaires	Quantité	Prix à l'unité en [devise]	Prix total en [devise]
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
<b>Sous-total hors TVA en [devise]</b>					
<b>TVA en [devise]</b>					
<b>TOTAL (toutes taxes comprises) en [devise]</b>					